



AVENANT AU BAIL DE CHASSE

(Par application de l'article 429-7 du code de l'environnement)

VU le cahier des charges du lot de chasse communal du 07 juillet 2017 ;

VU le bail de chasse entre le Maire, Monsieur Jean BAUCHEZ et le locataire, Monsieur MOLOZAY, signé le 1^{er} octobre 2017 ;

VU l'avis de la commission consultative communale de chasse réunie le 15 mars 2022 à 17h00 ;

VU la délibération du 26 avril 2022 portant extension et approbation du projet d'avenant au cahier des charges ;

VU la délibération n° 2022-53 du 27 septembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail de location de chasse ;

Entre les soussignés :

M. Jean BAUCHEZ, Maire, représentant la commune de Moulins-lès-Metz ;

Ci-après dénommé « le bailleur »,

Et Monsieur Norbert MOLOZAY demeurant 4 place Saint Rémy – 57130 VAUX ;

Ci-après dénommé « le locataire »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Modifications apportées au bail :

ARTICLE 1 : - Durée de l'avenant au bail :

Le présent avenant au bail de chasse est conclu à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 1^{er} février 2024. Il s'exécute dans les conditions prévues par l'avenant au cahier des charges. Il complète le cahier des charges du 07 juillet 2017.

ARTICLE 2 : - Objet de l'avenant au bail :

Le présent avenant au bail de chasse concerne l'extension du lot de chasse de 55,55 hectares portant la surface chassée à 70,58 hectares. Les prescriptions de l'avenant au cahier des charges devront être strictement respectées.

ARTICLE 3 : - Prix de bail :

Le prix est fixé à 282,32€ par an pour la totalité du lot de chasse ainsi étendu. Ce prix ne comprend pas les frais et les charges payables par ailleurs par le locataire.

La révision du prix du bail peut être obtenue dans les conditions prévues par l'article 7 du cahier des charges communal du 21 juillet 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220927-2022-53-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022
Affichage : 06/10/2022

Fait à Moulins-lès-Metz, le 1^{er} octobre 2022

Le locataire
(Faire précéder la signature
De la mention « bon pour accord »)

Le Maire

Norbert MOLOZAY

Jean BAUCHEZ

Annexe : avenant au cahier des charges